



Les périodes de formation en milieu professionnel

publié le 20/03/2012 - mis à jour le 24/03/2012

Pour acquérir et mettre en œuvre des compétences en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômes du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de chantier réel et d'intervenir sur des ouvrages existants.

Pour les CAP du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines sur un cycle de 2 ans. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent : organisées par l'établissement, elles ont pour objectif la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'activité Physique (PRAP).

Au cours de la 2ème année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.